

SEANCE du 21 Mai 2024

L'an deux mille vingt quatre, et le neuf avril, à 18 heures 30,

Le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Nelly MEUNIER-CHANUT, Maire.

Nombre de membres :

En exercice : 19

Qui ont pris part à la délibération : 17

Date de convocation 17 Mai 2024

Présents : Jean-Claude BOS, Bénédicte BOURGEON, Joël DEMULE, Philippe GELIN, Guy BUGAUD, Michel BAYLE, Michel BONNOT, Sébastien GUILLOT, Mylène PLANKO, Jean-Yves CHARLES, Géraldine SARRON

Absents excusés avec procuration : Isabelle BON a donné procuration à Michel BAYLE, Alain BOURGEON à Michel BONNOT, Dominique FONGARNAND à Philippe GELIN, Ophélie GOULEY à Sébastien GUILLOT, Muriel RUSTAND à Mylène PLANKO

Absent excusé : Valentin CADEL

Secrétaire de séance : Joël DEMULE

Rapporteur : Philippe GELIN

Alain BOURGEON ne prend pas part au vote

N° DE2024-68

Objet : Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association « Chasse en plaine »

M. Philippe GELIN informe que l'association « Chasse en Plaine » n' a pas bénéficié de subvention de fonctionnement au titre de l'année 2024, en effet le dossier de demande de cette subvention a été remis en dehors des délais impartis.

Dans ces conditions, il propose de lui accorder une subvention exceptionnelle.

Alain BOURGEON, membre de l'association, ne prend pas part au vote.

Après en voir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité

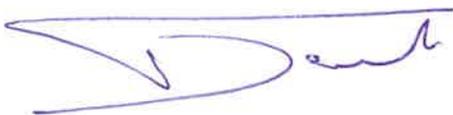
- décide d'accorder une subvention exceptionnelle d'un montant de 360 € à l' association « Chasse en Plaine »,

- autorise le Maire à signer tout document à intervenir concernant cette décision.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé les membres présents.
Pour copie conforme.

Le secrétaire
Joël DEMULE

Le Maire
Nelly MEUNIER-CHANUT



Envoyé en préfecture le 01/06/2024

Reçu en préfecture le 01/06/2024

Publié le

ID : 071-217102029-20240521-DE2024_68-DE

